**EN QUOI CONSISTE L’INVESTISSEMENT RESPONSABLE?**

* Il nous permet d’assurer la sécurité financière à la retraite de nos participantes et de nos participants en contribuant à la viabilité à long terme du régime.
* Il suppose la prise en compte de multiples facteurs financiers et autres, notamment les risques liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.
* Il nécessite que nous soyons des investisseurs engagés, que nous maintenions un dialogue avec les sociétés et que nous influencions les politiques.

**POURQUOI NE PAS NOUS DESSAISIR DE NOS PLACEMENTS?**

* Continuer de siéger aux conseils des sociétés nous permet de poser des questions difficiles, d’encourager l’adoption de comportements responsables et de voter sur des questions importantes touchant ces sociétés.
* L’engagement est plus efficace que le dessaisissement, car il peut mener à de véritables changements dans les pratiques de l’entreprise.
* Nous exerçons le droit de vote se rattachant à chaque action que nous détenons dans chaque société, à chaque assemblée des actionnaires.

**CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

* Les changements climatiques présentent des risques financiers pour votre rente, car ils comportent des risques physiques et créent de l’incertitude.
* Les changements climatiques présentent également de nouvelles occasions d’investissement dans l’énergie propre, que nous examinons, mais celles-ci ne remplaceront pas les combustibles fossiles du jour au lendemain.
* Retirer nos investissements dans un seul secteur est inefficace, car les risques associés aux changements climatiques ont des répercussions mondiales qui concernent de multiples secteurs et entreprises.
* La gestion des risques liés aux changements climatiques nécessite, d’une part, que nous intervenions auprès des entreprises et influencions les politiques gouvernementales et, d’autre part, que les consommateurs modifient leurs habitudes.
* Le but principal de nos placements demeure de vous verser votre rente.